



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 10

- 10,1 Les fils d'Aaron, Nadab et Abihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens, et apportèrent devant le Seigneur un feu profane sans qu'il le leur eût commandé.
- 10,2 Et un feu s'élança de devant le Seigneur et les dévora, et ils moururent devant le Seigneur.
- 10,3 Moïse dit à Aaron: "C'est là ce qu'avait déclaré l'Éternel en disant: Je veux être sanctifié par ceux qui m'approchent et glorifié à la face de tout le peuple!" Et Aaron garda le silence.
- 10,4 Moïse appela Michaël et Elçafan, fils d'Ouzziel, oncle d'Aaron, et leur dit: "Approchez! Emportez vos frères de devant le sanctuaire, hors du camp."
- 10,5 Ils s'avancèrent et les transportèrent dans leurs tuniques hors du camp, selon ce qu'avait dit Moïse.
- 10,6 Moïse dit à Aaron, et à Eléazar et Ithamar ses fils: "Ne découvrez point vos têtes et ne déchirez point vos vêtements, si vous ne voulez mourir et attirer la colère divine sur la communauté entière; à vos frères, à toute la maison d'Israël, de pleurer ceux qu'a brûlés le Seigneur.
- 10,7 Et ne quittez point le seuil de la Tente d'assignation, de peur que vous ne mouriez; car l'huile d'onction du Seigneur est sur vous." Ils se conformèrent à la parole de Moïse.
- 10,8 L'Éternel parla ainsi à Aaron:
- 10,9 "Tu ne boiras ni vin ni liqueur forte, toi non plus que tes fils, quand vous aurez à entrer dans la Tente d'assignation, afin que vous ne mouriez pas: règle perpétuelle pour vos générations;
- 10,10 et afin de pouvoir distinguer entre le sacré et le profane, entre l'impur et ce qui est pur,
- 10,11 et instruire les enfants d'Israël dans toutes les lois que l'Éternel leur a fait transmettre par Moïse."
- 10,12 Moïse dit à Aaron ainsi qu'à Eléazar et à Ithamar, ses fils survivants: "Prenez la part d'oblation qui reste des combustions du Seigneur, et mangez-la en pains azymes à côté de l'autel, car elle est éminemment sainte.
- 10,13 Vous la mangerez donc en lieu saint, c'est ton droit et celui de tes fils sur les combustions du Seigneur; car ainsi en ai-je reçu l'ordre.
- 10,14 Quant à la poitrine qui a été balancée et à la cuisse qui a été prélevée, vous les mangerez en lieu pur, toi ainsi que tes fils et tes filles; car elles ont été assignées comme revenu à toi et à tes enfants, sur les sacrifices rémunérateurs des enfants d'Israël.
- 10,15 Cette cuisse à prélever et cette poitrine à balancer, ils doivent les joindre aux graisses destinées au feu, pour qu'on en opère le balancement devant le Seigneur; alors elles t'appartiendront, et de même à tes enfants, comme portion invariable, ainsi que l'a statué l'Éternel."
- 10,16 Au sujet du bouc expiatoire, Moïse fit des recherches, et il se trouva qu'on l'avait brûlé. Irrité contre Eléazar et Ithamar, les fils d'Aaron demeurés vivants, il dit:
- 10,17 "Pourquoi n'avez-vous pas mangé l'expiatoire dans le saint lieu, alors que c'est une sainteté de premier ordre, et qu'on vous l'a donné pour assumer les fautes de la communauté, pour lui obtenir propitiation devant l'Éternel?
- 10,18 Puisque le sang de cette victime n'a pas été introduit dans le sanctuaire intérieur, vous deviez la manger dans le sanctuaire, ainsi que je l'ai prescrit!"
- 10,19 Aaron répondit à Moïse: "Certes, aujourd'hui même ils ont offert leur expiatoire et leur holocauste devant le Seigneur, et pareille chose m'est advenue; or, si j'eusse mangé un expiatoire aujourd'hui, est-ce là ce qui plairait à l'Éternel?"
- 10,20 Moïse entendit, et il approuva.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions